DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Objet :

14.06.0078
Création du budget annexe "Le Planétarium"

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **26 juin 2014**

Compte rendu affiché le **03 juillet 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **20 juin 2014**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Stéphane BERTIN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Mourad BEN DRISS à Morad AGGOUN, Marie-France VIEUX-MARCAUD à Bernard GENIN.

Membres absents excusés :

PREFECTURE du RHONE
Reçu le 02 JUIL. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES
4

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Le Planétarium rénové et transformé a été inauguré il y a maintenant quelques mois en octobre 2013 puis fin janvier 2014.

Pour mémoire, cet agrandissement a été financé dans le cadre de la convention ANRU 1.

Depuis l'ouverture des nouveaux espaces en octobre 2013, la fréquentation a très nettement évolué.

Lors de la communication en Conseil municipal du 26 juin 2013, la prévision budgétaire du Planétarium s'établissait ainsi

	année de référence	année pleine	année pleine	année pleine
	Fréquentation	Hypothèse fréquentation A	Hypothèse fréquentation B	Hypothèse fréquentation C
	52 000 entrées	62 000 entrées	72 000 entrées	82 000 entrées
Dépenses				
Activité	272 000	494 000	494 000	494 000
Personnel	577 190	867 000	867 000	867 000
Tt dépenses	**849 190**	**1 361 000**	**1 361 000**	**1 361 000**
Recettes				
Billetterie	187 160	370 000	420 000	472 000
Boutique	9 000	35 000	40 000	45 000
Locations	1 840	12 000	15 000	18 000
Total recettes propres	**198 000**	**417 000**	**475 000**	**535 000**
Emplois d'avenir	0	64 200	64 200	64 200
Tt recettes	**198 000**	**481 200**	**539 200**	**599 200**
Reste à charge	**651 190**	**879 800**	**821 800**	**761 800**
Evolution du reste à charge		**228 610**	**170 610**	**110 610**

Année de référence : 2012 car fermeture partielle en 2013.
Année pleine : à partir de 2014

Les prévisions de fréquentation en année pleine s'établissaient entre 62 000 et 82 000 visiteurs. D'octobre 2013 à fin mai 2014, soit après huit mois de fonctionnement, le Planétarium a accueilli à travers ses activités 70 329 visiteurs. La structure de la fréquentation se présente de la manière suivante :

Fréquentation générale	
Billetterie	66 384
Activités annexes	2 514
Location des espaces	1 431
Total	**70 329**

En terme de fréquentation, au regard de ces huit premiers mois de fonctionnement, l'objectif atteint correspond à l'hypothèse la plus élevée.

La fréquentation des habitants a fortement progressé, notamment grâce au dispositif de gratuité les premiers samedis du mois et au confortement des actions de proximité. Cette fréquentation vaudaise représente 9 % de la fréquentation générale contre 4 % en 2012.

Fréquentation vaudaise	
Individuels	1 690
Scolaires et groupes	4 456
Total	**6 146**

En fonction du niveau de fréquentation les recettes propres escomptées variaient entre 417 000 € et 535 000 €. Elles s'établissent sur la période considérée de huit mois selon le tableau suivant :

Recettes (en euros)	
Billetterie	280 194
Boutique	42 220
Location	9 505
Total	**331 919**

La projection des recettes d'activité, en année pleine, s'établirait selon le service à 425 000 €, soit l'hypothèse basse malgré une fréquentation haute.

Depuis janvier 2014, l'équipement fonctionne avec la totalité de ses espaces et de son personnel. En année pleine, la projection des dépenses de fonctionnement s'établirait à 1 377 000 €.

Ce niveau de dépenses de fonctionnement est légèrement supérieur à la prévision annoncée en juin 2013 qui s'élevait à 1 361 000 €.

De ce fait, le reste à charge supplémentaire de la ville s'établirait à 237 000 €. Rappelons que le fonctionnement du Planétarium a bénéficié d'une aide de la dotation de développement urbain de 252 000 €.

Le Planétarium consolide sa position d'équipement à rayonnement régional et doit, à ce titre, continuer à faire l'objet d'une attention particulière.

Au terme de cette première année de lancement il s'avère nécessaire de doter le Planétarium du cadre budgétaire et fiscal approprié.

La vocation éducative, artistique et culturelle du Planétarium s'affirme et participe à son rayonnement. Mais les missions du Planétarium intègrent quelques activités de nature commerciale en situation concurrentielle avec le secteur privée. Ainsi en est-il des ventes de la boutique, des locations de salles ou de bureaux et de la diffusion des films créés par le Planétarium.
Ce type d'activités est aujourd'hui couramment géré et développé par tous les grands établissements culturels.

La réglementation budgétaire et fiscale nous impose de gérer l'ensemble de ces activités, quelles soient ou non assujetties à la TVA, dans un budget annexe dont la création est aujourd'hui soumise à votre approbation.
Pour les activités assujetties à la TVA la réglementation nous permet de déduire une part de taxe en fonction de la proportion de la dépense affectée à l'opération taxable. Voici deux exemples pour illustrer le mécanisme :

1- La vente d'un article de la boutique est taxée à 20 %. La ville pourra donc déduire 100 % de la TVA ayant grevée la facture d'achat de ce même article.
2- La ville estime que l'espace de cette même boutique consomme 5 % des charges de chauffage de l'ensemble de l'équipement. La déduction de TVA sur la facture du chauffage sera limitée à 5 %.

Cette mécanique complexe nécessite une gestion fine et rigoureuse. Elle est cependant avantageuse financièrement, la déduction de TVA étant admise pour les dépenses courantes des collectivités.

Ce budget annexe rassemblera toutes les charges y compris le personnel et toutes les recettes de l'activité tant commerciales que de service public. Il comportera en tant que de besoin une section d'investissement.

S'agissant d'un service à caractère culturel l'équilibre du budget sera assuré par une subvention du budget général. Doté d'un budget propre, notre service Planétarium ne dispose ni de la personnalité juridique ni de l'autonomie financière. Ses opérations de trésorerie sont retracées au service du Trésor de la collectivité au moyen d'un compte de liaison.

Ce budget sera ouvert à compter de l'exercice 2015.

Notre assemblée sera donc amenée à voter un budget primitif 2015 pour « Le Planétarium ».

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver la création d'un budget annexe dénommé « Le Planétarium » à dater du 1er janvier 2015.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

➢ Approuve la création d'un budget annexe dénommé « Le Planétarium » à dater du 1er janvier 2015.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROY